



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-06

Objet : Signature du devis de mission coordination SPS – camping de la Chantellerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2023-02-001 en date du 21 avril 2023 approuvant le projet de réaménagement du camping de la Chantellerie et de ses abords.

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

DECIDE

- De signer le contrat avec ZD Formation Conseil

Contrat	4 400.00 € HT	5 280.00 € TTC
---------	---------------	----------------

Estaing, le 9 avril 2024
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le

09 AVR. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240409-202406-DE
Reçu le 09/04/2024